

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

D2016-79

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BARSAC**

Nombre de Conseillers

En exercice 19

Présents 13

Votants 18

Date de convocation : le 30 août 2016

L'an deux mille seize, le 8 septembre à 19h

Le Conseil municipal de la commune de BARSAC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de M. Dominique Cavaillois, Maire.

**PRESENTS** : M. Dominique CAVAILLOIS, Mme Anne-Marie PENEAU, M. Joël DUBOURG, M. Mathias LOUIS, M. Philippe BLOCK, Mme Catherine MARCHAL, M. Guillaume LAHAYE, M. Xavier MUSSOTTE, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Franck COUETTE COSSE, M. Raymond RIBES, M. Jean Hugues DUFOUR, M. Christian BOYER

**POUVOIRS** : Mme Katell BEDOURET EYHARTZ donne pouvoir Mathias LOUIS, Mme Aurore MALMOUSTIE donne pouvoir à M. Philippe BLOCK, Mme Céline ALCALA-PAUQUET donne pouvoir à Dominique CAVAILLOIS, M. Jérémy SANTANDER donne pouvoir à Anne Marie PENEAU, Mme Isabelle ROY donne pouvoir à M. Cristian BOYER

Absente : Mme Morgane COURBIN,

Secrétaire de séance : Mme Sylvie LAVERGNE

**OBJET : ATTRIBUTION DES LOTS 1 ET 2 POUR LA RESTAURATION DU PARKING DU STADE ET LA CREATION DU PASSAGE PIETON**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2016, le conseil municipal l'a autorisé à lancer la consultation pour le marché de travaux relatifs à l'aménagement du parking du stade et la création du passage piéton

Ce marché de travaux se décomposait en 3 lots. Malheureusement, la CAO réunie le 27 juin a dû déclarer le marché infructueux pour les lots 1 et 2. En effet, aucune offre n'a été remise. Une consultation a été immédiatement relancée pour ces 2 lots.

La CAO s'est réunie à deux reprises, le 25 juillet et 29 août.

Concernant le lot 1, une seule offre a été remise : entreprise LEGLISES MACONNERIE. Le montant de l'offre était de 51 574.25 euros HT, et 61 889.10 euros TTC.

L'offre étant conforme en tout point au cahier des charges, la CAO a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise Leglises Maçonnerie.

Concernant le lot 2, une seule offre a été remise : entreprise A2C. le montant de l'offre est de 17 690.50 euros HT et 21 228.6 TTC.

L'offre étant conforme en tout point au cahier des charges, la CAO a proposé d'attribuer le marché à l'entreprise A2C.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'attribuer le marché à l'entreprise Leglises maçonnerie pour le lot 1, et A2C pour le lot 2.

**LE CONSEIL ADOPTE**

**POUR : 18**

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus

Le Maire de BARSAC

Dominique CAVAILLOIS

